

ANNEXE

Informations à fournir au nouveau propriétaire en vue de l'acquisition légale d'animaux vivants appartenant aux espèces inscrites à l'annexe B conformément à l'article 8, paragraphe 5, du règlement (CE) n° 338/97 du Conseil

Espèce (nom scientifique):	
----------------------------	--

Description des spécimens:

Type de spécimens (par exemple, vivant)	
Nombre de spécimens	
Sexe (si connu)	
Date de naissance/d'éclosion ou âge estimé (si disponible)	
Marquage (le cas échéant) — Type et numéro d'identification	
Autres caractéristiques	

Origine:

Code d'origine (codes indiqués au verso). Pour les animaux élevés en captivité: informations sur le stock parental des spécimens en question	
Pays d'origine et pays d'exportation ou de réexportation (le cas échéant)	
Type d'acquisition:	
<input type="checkbox"/> importation type de document [permis d'importation et éventuellement autre document; dans ce cas, veuillez préciser le type du document (par exemple, permis d'exportation) et justifier la dérogation], numéro complet et date de délivrance, autorité de délivrance ⁽¹⁾ ;	
<input type="checkbox"/> élevage en captivité nom et adresse de l'éleveur, numéro d'enregistrement, le cas échéant, ou autre information pouvant permettre de confirmer l'éleveur	
<input type="checkbox"/> autre [par exemple, prélevé dans la nature ⁽²⁾] veuillez préciser et justifier l'origine légale	

⁽¹⁾ Si le spécimen a été importé avant que la réglementation de l'Union européenne concernant le commerce des espèces sauvages lui soit applicable, veuillez le préciser et justifier cette information. Dans le cas de spécimens préconvention, la «date d'acquisition» (définie à l'article 1^{er}, point 1) du règlement d'application doit être indiquée.

⁽²⁾ Pour les spécimens importés, se reporter à la ligne ci-dessus.

Informations sur les ascendants pour les spécimens élevés en captivité (y compris toutes les informations disponibles: marquage, date de naissance/d'éclosion, propriétaire, si disponibles):

Père		Père	
		Mère	
Mère		Père	
		Mère	

Informations sur le vendeur (fournies pour chaque transaction):

Données relatives au vendeur (*)	
Signature (et cachet) du vendeur	
Date de la transaction (**)	
Données relatives au nouveau propriétaire (**)	

(*) Ou à la personne utilisant les spécimens à des fins commerciales d'une autre manière/déplaçant les spécimens au sein de l'Union européenne.

(**) Laisser vide si la déclaration est fournie en vue d'utiliser les spécimens à des fins commerciales/du déplacement au sein de l'Union européenne par le propriétaire initial, ou si inconnu (acquisition légale justifiée à la page précédente).

Informations sur les documents d'accompagnement (par exemple, documents ou copies ayant trait à l'ascendance, aux tests génétiques, au prélèvement dans la nature, avis d'experts sur l'origine préconvention, documents d'importation, documents d'achat/de donation, etc.)

Codes d'origine:

W Spécimens capturés dans la nature

R Spécimens d'animaux élevés dans un milieu contrôlé, prélevés à l'état d'œufs ou de juvéniles dans la nature et dont les chances de parvenir à l'âge adulte auraient sinon été très faibles

C Animaux élevés en captivité conformément au chapitre XIII du règlement (CE) n° 865/2006 ainsi que les parties et produits de ces animaux

F Animaux nés en captivité, mais pour lesquels les critères du chapitre XIII du règlement (CE) n° 865/2006 ne sont pas satisfaits, ainsi que les parties et produits de ces animaux.

I Spécimens confisqués

O Préconvention

U Origine inconnue (doit être justifié) ⁽³⁾

X Introduit par la mer

⁽³⁾ Si l'origine d'un animal est inconnue et qu'aucun autre code d'origine ne peut y suppléer, cet animal ne peut pas être utilisé à des fins commerciales. La preuve de la possession légale semble également impossible.